

RAPPORT ANNUEL

COMGEST RENAISSANCE EUROPE

Au 31 décembre 2021



SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	4
3. Rapport de gestion	12
4. Informations réglementaires	14
5. Certification du commissaire aux comptes	20
6. Comptes de l'exercice	26
7. Annexe(s)	46
Caractéristiques de l'OPC (suite)	47

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

COMGEST RENAISSANCE EUROPE

Action C (FR0000295230)

Cette SICAV est gérée par COMGEST S.A.

Objectifs et politique d'investissement

La classification AMF cette SICAV est : Actions internationales

L'objectif de gestion de la SICAV est de rechercher une performance sans référence à un indice, dans une optique moyen/long terme au travers d'une sélection de titres basée sur des critères liés à l'entreprise et non aux marchés boursiers européens. Elle est investie à hauteur de 75% en titres éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA). La SICAV pourra être exposée à hauteur de 20% en titres de créance négociables, instruments monétaires, obligations et titres d'Etat orientés sur les marchés boursiers des pays de la Communauté Européenne.

La SICAV est gérée de façon active. Le gérant sélectionne les valeurs de façon discrétionnaire sans contrainte de répartition géographique, sectorielle, de capitalisation boursière (grandes, moyennes, petites) ni contrainte relative à un indice. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. Dans le but d'atteindre l'objectif ci-dessus la SICAV pourra également investir dans des instruments dérivés afin de couvrir son exposition aux risques actions et de change. Un mécanisme de plafonnement des rachats "Gates" peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'informations sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique "Mécanisme de plafonnement des rachats Gates" du Prospectus et l'article 8 des statuts, disponible sur le site Internet: www.comgest.com.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

L'investisseur peut demander le rachat de ses actions tous les jours selon les modalités décrites dans le prospectus.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé,
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de la SICAV sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de niveau 6 de la SICAV reflète l'exposition de son actif en actions. Il prend également en compte un risque de change pouvant être compris entre 0 et 50 % de l'actif.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour la SICAV non pris en compte dans cet indicateur :

Néant.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

11 février 2021 :

- Mise à jour annuelle du prospectus, des frais courants et des performances de l'OPC.

10 mars 2021 :

- Introduction du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur les déclarations du secteur des services financiers liées au développement durable (la réglementation "SFDR"). OPC classifié article 8.

9 août 2021 :

- Mise en place d'un mécanisme de plafonnement de rachats « gates »,
- Changement de dénomination de la SICAV qui devient « Comgest Renaissance Europe ».

31 décembre 2021 :

- Introduction du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (la réglementation « Taxonomie »).

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations ci-après :

- **INFORMATIONS CONCENTRANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 alinéa I du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice :

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux

Mandataire social	Nom des sociétés	Personne morale représentée	Nature de la fonction
Frédéric BUSTIN	Néant		
Thierry CALLAULT	QUAERO CAPITAL SAS (France)		Directeur Général
	QUAERO CAPITAL SA		Directeur
	QUAERO CAPITAL SA (Luxembourg)		Administrateur
	BLUE ALPHA II		Administrateur
	QUAERO CAPITAL PARTICIPATIONS SA		Administrateur
	QUAERO CAPITAL FUND Luxembourg		Administrateur
	QUAERO CAPITAL UK		Senior Manager
	SOCIETE D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE		Administrateur
Caroline MAES	Néant		
Philippe LEBEAU	COMGEST S.A.		Directeur Général Délégué ; Administrateur
Caroline MILLOT	Néant		
Jean-Paul MULLER		Caisse de Prévoyance et de Retraite des Notaires (CPRN)	Administrateur
	LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL		Administrateur
Yann GERAIN	Néant		
Jean-François CANTON	Néant		

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations ci-après :

Composition du conseil d'administration et rappel des dates d'expiration des mandats

Nom et Prénom	Fonctions	Echéance de mandat (à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes clos en.....)
Philippe LEBEAU	Président du Conseil d'Administration	Décembre 2023
	Administrateur	Décembre 2023
Frédéric BUSTIN	Directeur général	Décembre 2023
	Administrateur	Décembre 2024
Thierry CALLAULT	Administrateur	Décembre 2024
COMGEST S.A. représentée par Mme Caroline MAES	Administrateur	Décembre 2023
Caroline MILLOT	Administrateur	Décembre 2023
CPRN, représentée par Jean-Paul MULLER	Administrateur	Décembre 2024
Jean-François CANTON	Administrateur	Décembre 2024
Yann GERAIN	Administrateur	Décembre 2023
Groupe FIDORG Audit	Commissaire aux comptes	Décembre 2025

Ratification de la cooptation de Yann GERAIN en qualité d'administrateur

Nous vous proposons de ratifier la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 27 septembre 2021 aux fonctions d'administrateur de Monsieur Yann GERAIN, en remplacement de Monsieur Wojciech STANISLAWSKI.

En conséquence Monsieur Yann GERAIN exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos du mois de décembre 2023

Biographies des Administrateurs de la SICAV

Philippe LEBEAU a rejoint Comgest en 2009 comme responsable groupe marketing et communication. Il est Directeur Général Délégué de Comgest S.A. et membre du comité de direction de CGI. Il a commencé sa carrière chez Insignia Bourdais dans le conseil en immobilier d'entreprise à l'intention d'investisseurs institutionnels français avant de rejoindre la Banque du Louvre où il a occupé plusieurs postes (développement commercial institutionnel et analyse d'OPCVM). Il a dirigé pendant sept ans la filiale de gestion LGI à Luxembourg. CEO de Louvre Gestion, membre des Comités exécutifs d'HSBC Private Bank France et HSBC Private Bank Investment Group. Il est diplômé d'HEC et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

Frédéric BUSTIN a rejoint Comgest en juin 2012 comme responsable des relations auprès des investisseurs français, Suisse francophone et luxembourgeois. Frédéric a travaillé à la banque Duménil Leblé et chez Cardif Asset Management comme vendeur institutionnel, puis au CCF Capital Management comme responsable du segment CIB puis directeur commercial France. Il a poursuivi sa carrière au sein de HSBC Private Bank France où il a été nommé au Comité exécutif puis est devenu Senior Banker en charge des Asset Managers pour HSBC Global Banking and Markets France. Il est titulaire d'un DESS Finance et Contrôle de Gestion de l'Université d'Orléans.

Thierry CALLAULT a rejoint Quaero Capital SA en 2013 en qualité d'Associé et de Responsable du Business Development. Après avoir débuté sa carrière en 1990 à la Banque du Louvre, dont il est devenu Directeur de la Stratégie, il a rejoint en 2003 OFI Asset Management en tant que CEO. Il a été directement impliqué dans la création de plusieurs structures de gestion alternatives multi-assets, de fonds et d'incubateurs de fonds. En 2012, il cofonde Blue Alpha, dans le but d'investir dans des sociétés de gestion nouvellement créées et de les aider à développer leurs marques et leurs actifs sous gestion.

Caroline MILLOT débute sa carrière en tant que documentaliste à Eurofinance, avant de travailler à partir de 1974 au bureau indépendant d'analyse financière Détroyat Associés où elle occupe successivement les postes de documentaliste puis Analyste Financier avant d'être nommée Directeur Général en 1991. Entre 1997 et 2010 Caroline Millot a occupé le poste de Directeur des Relations Investisseurs de l'Oréal. Elle est titulaire d'un diplôme de la Société Française des Analystes Financiers.

Jean-Paul MULLER est Directeur Général de la Caisse de Prévoyance et de Retraite des Notaires. Il a commencé sa carrière dans le secteur privé (négoce de biens industriels, imprimeries et secteur de l'audiovisuel) en tant que Directeur Administratif et Financier ou Directeur comptable, avant d'intégrer l'économie sociale au sein d'un groupe professionnel du secteur de la presse, communication et audiovisuel (Groupe Bellini puis Audiens) comme Directeur Financier et Comptable, puis a rejoint la Caisse de Prévoyance et de Retraite des Notaires. Jean-Paul Muller a fait des études d'expertises comptables au CNAM (INTEC) et a fait un MASTER II Audit et Contrôle de Gestion à l'IAE de Paris.

Jean-François CANTON est l'un des deux co-fondateurs de Comgest. Il a quitté ses fonctions de dirigeant opérationnel en 2010, mais continue de contribuer en tant que membre du Conseil de Surveillance de Comgest Global Investors SAS, puis membre du Conseil des Associés (Board of Partners). Entre 2010 et 2018, il est membre du Comité Financier de l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS). Fort d'une longue expérience en Asie, il a ouvert le premier fonds public actions asiatiques de Comgest en 1989, avant de gérer la stratégie actions internationales dès 1991. Avant de fonder Comgest, Jean-François a débuté sa carrière en gestion actions internationales à la Caisse des Dépôts et Consignations à Paris, avant de rejoindre la Banque Indosuez en tant que gérant de fonds senior, spécialisé dans les marchés actions du bassin Pacifique.

Caroline MAES a rejoint Comgest en 2012 en tant qu'analyste et gérante de portefeuille spécialiste des actions marchés émergents et asiatiques. Caroline a débuté chez Comgest à Singapour et est maintenant basée à Paris où elle contribue aux stratégies Asia hors Japan, Asie incluant le Japon et GEM Promising Companies. Caroline a débuté sa carrière en 2003 chez Alliance Bernstein en tant que Research Associate à New York avant de rejoindre le pôle d'UOB Kay Hian chargé des introductions en bourse, à Singapour, en 2006. Elle a ensuite travaillé plus de cinq ans en tant qu'analyste actions chez CLSA à Singapour, et est titulaire d'une licence en Économie quantitative et Relations internationales de l'Université de Tufts aux États-Unis.

Yann GERAIN a rejoint Comgest en 2012 et occupe la fonction d'analyste-gérant ESG, chargé de la couverture des marchés émergents et du Japon. Il coordonne la politique de vote de la société et gère la participation de Comgest aux initiatives nationales et internationales d'investissement responsable. Avant de rejoindre Comgest, Yann a travaillé comme analyste et gérant de portefeuille dans plusieurs sociétés de gestion d'actifs et de patrimoine à Luxembourg, Paris et Genève. Il a obtenu un Master en Management spécialisé en marchés financiers et pratiques bancaires à la Grenoble Ecole de Management. Il est également titulaire du MBA de l'ISC Paris spécialisé en développement durable et Responsabilité Sociale/Sociétale des Entreprises (RSE).

• EXAMEN DES COMPTES ET RÉSULTAT

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Vous trouverez dans l'annexe toutes les explications complémentaires.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

La valeur liquidative de l'action C qui s'élevait à la clôture de l'exercice précédent à 200,25 euros, ressort au 31 décembre 2021 à 269,78 euros.

La valeur liquidative de l'action I qui s'élevait à la clôture de l'exercice précédent à 210,82 euros, ressort au 31 décembre 2021 à 285,44 euros.

La valeur liquidative de l'action Z qui s'élevait à la clôture de l'exercice précédent à 203,04 euros, ressort au 31 décembre 2021 à 274,77 euros.

Le nombre d'actions en circulation qui ressortait à 17 984 930,2465 au 31 décembre 2020, s'établissait au 31 décembre 2021 à 15 836 464,8781 actions.

A cette même date, l'actif net s'élevait à 4 325 547 329,41 euros contre 3 644 139 713,50 euros au terme de l'exercice précédent.

• PROPOSITION D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Nous vous proposons les répartitions et affectations suivantes des sommes distribuables :

I. Sommes distribuables afférentes au résultat

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable présentent un solde négatif de 29 211 229,83 euros.

- **Actions « C »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable présentent un solde négatif de 25 260 953,89 euros.

Il est proposé d'imputer cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables ont été intégralement affectées au compte de capital lors des trois exercices précédents.

- **Actions « I »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable présentent un solde négatif de 3 194 092,16 euros.

Il est proposé d'imputer cette somme au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

- **Actions « Z »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable présentent un solde négatif de 756 183,78 euros.

Il est proposé d'imputer cette somme au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

2. Sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 405 819 801,64 euros.

Il est proposé d'affecter les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes de la manière suivante :

- Pour les **actions « C »** d'un montant de 303 128 931,28 euros au compte de capital.
- Pour les **actions « I »** d'un montant de 84 784 482,17 euros au compte de capital.
- Pour les **actions « Z »** d'un montant de 17 906 388,19 euros au compte de capital

Il est rappelé que les sommes distribuables ont été intégralement capitalisées lors des trois derniers exercices pour les actions C, I et Z.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq exercices.

ORDRE DU JOUR ET PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et approbation des comptes dudit exercice.
2. Lecture et approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce.
3. Affectation des sommes distribuables de l'exercice.
4. Ratification de la cooptation de Monsieur Yann Gérain.
5. Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle constate que le nombre d'actions en circulation qui ressortait à 17 984 930,2465 au 31 décembre 2020, s'établissait au 31 décembre 2021 à 15 836 464,8781 actions. 4 325 547 329,41 euros contre 3 644 139 713,50 euros au terme de l'exercice précédent.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que les sommes distribuables afférentes au résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 présentent un solde négatif de 29 211 229,83 euros, décide, conformément aux dispositions statutaires, les répartitions et affectations suivantes :

- **Pour les Actions « C » :**
D'imputer au compte de capital le somme de 25 260 953,89 euros.

- **Pour les Actions « I » :**
D'imputer au compte de capital le somme de à 3 194 092,16 euros.

- **Pour les Actions « Z » :**
D'imputer au compte de capital le somme de à 756 183,78 euros.

Il est rappelé que les sommes distribuables des actions C, I et Z ont été intégralement capitalisées lors de l'exercice précédent.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes s'élèvent à 405 819 801,64 euros et décide conformément aux dispositions statutaires :

- **Pour les Actions « C »**

D'affecter au compte de capital le somme de 303 128 931,28 euros.

- **Pour les Actions « I »**

D'affecter au compte de capital le somme de de 84 784 482,17 euros.

- **Pour les Actions « Z »**

D'affecter au compte de capital le somme de 17 906 388,19 euros.

Il est rappelé que les sommes distribuables des actions C, I, Z ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 27 septembre 2021 aux fonctions d'administrateur de Monsieur Yann GERAIN, en remplacement de Monsieur Wojciech STANISLAWSKI.

En conséquence Monsieur Yann GERAIN exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos du mois de décembre 2023

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au secrétaire de la présente assemblée à l'effet d'effectuer toutes les formalités prescrites par la loi relatives aux résolutions qui précèdent, et de certifier conforme tout document nécessaire à la réalisation des décisions prises ci-dessus.

Elle donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

3. RAPPORT DE GESTION

Comgest Renaissance Europe C a progressé de 34,7% en 2021 contre une hausse de 25,1% pour son indice de comparaison le MSCI Europe.

Les classes I et Z de Comgest Renaissance Europe ont progressé respectivement de 35,4% et 35,3% sur l'exercice sous revue.

2021 aura donc été un grand millésime. En termes absolus, la stratégie a progressé de plus de 30% en EUR, une hausse d'une ampleur générée seulement cinq fois en 30 ans d'existence. Il serait tentant d'attribuer ce résultat au dynamisme des marchés d'actions et à une rotation favorable des styles mais cela reviendrait à minimiser l'exceptionnelle performance opérationnelle des sociétés en portefeuille. Le portefeuille a terminé l'année sur des multiples de résultats prévisionnels au même niveau qu'en début d'année. Le dénominateur – à savoir les résultats – a donc constitué le principal moteur de la performance sur l'année. Si la reprise amorcée à partir des plus bas de 2020 justifie en partie la performance, elle ne l'explique cependant pas totalement. Selon nos estimations, le chiffre d'affaires organique des sociétés en portefeuille pour 2021 a progressé de quelque 15% par rapport à 2019, un taux de croissance annualisé conforme à la moyenne de long terme, malgré la persistance de perturbations liées à la Covid-19. En revanche, la croissance du PIB est à peine supérieure aux niveaux de 2019. En d'autres termes, la contribution au PIB des sociétés en portefeuille s'est accélérée durant la crise.

Comment expliquer ce phénomène ? D'une part, le portefeuille est construit pour résister à tout environnement de marché : il se concentre sur les sociétés peu cycliques dont les revenus récurrents sont élevés, autant de caractéristiques qui leur permettent de se distinguer en périodes de crise. Et bien que la crise de la Covid-19 soit inédite, le portefeuille a de nouveau résisté. Autre facteur à prendre en compte : l'effet, selon nous, d'accélérateur des tendances d'avant la crise de la pandémie, qui pour reprendre les termes du PDG d'Accenture « [elle] a appuyé sur le bouton avance rapide pour nous propulser dans le monde de demain ». Qu'il s'agisse de la numérisation, de la décarbonation ou de l'e-commerce, nous observons des signes tangibles d'une reprise en K de l'économie mondiale, dont le portefeuille tire profit.

Prenons l'exemple de la technologie. Qu'il s'agisse de l'adoption des véhicules électriques ou de la modernisation des systèmes informatiques existants, la crise a créé un sentiment d'urgence à procéder à la transition numérique des entreprises, qu'elles soient leaders ou à la traîne dans ce domaine. Ces investissements ont profité à l'ensemble du portefeuille. Dassault Systèmes a enregistré une hausse de la demande de logiciels de conception 3D de la part des constructeurs automobiles, tandis que Marriott a fait appel à Amadeus pour réorganiser son système informatique central. Accenture, de son côté, a tiré parti de ces investissements et enregistré sa plus forte croissance sur dix ans. Toutes les routes (numériques) mènent au leader de la lithographie ASML, dont la croissance ne cesse de réserver d'agréables surprises. La société a annoncé un nouveau plan sur 10 ans, qui prévoit une croissance supérieure à 10% du chiffre d'affaires à la faveur de nouveaux investissements numériques et de mises à niveau technologiques. Globalement, notre exposition à la technologie a contribué à près d'un tiers de la performance absolue sur l'année.

L'innovation est un moteur de croissance essentiel des sociétés en portefeuille et cette année n'a pas dérogé à la règle. Novo Nordisk a reçu l'autorisation de mise sur le marché pour son nouveau médicament contre l'obésité, Wegovy, qui en quelques semaines a été davantage prescrit que son prédécesseur en cinq ans. Avec plus de 100 millions d'adultes cliniquement obèses aux États-Unis, la demande non satisfaite est significative – a fortiori si l'on prend en compte les avantages indirects qui découlent du traitement d'une maladie qui est à l'origine d'un grand nombre d'autres pathologies. Avec la crise, les plus forts se sont renforcés, ce qui s'est surtout vérifié sur le segment de la consommation. Les marques de luxe Louis Vuitton et Hermès ont vu leur chiffre d'affaires progresser de plus de 35% par rapport aux niveaux d'avant la crise, alors que leurs principaux concurrents ont peiné à atteindre les niveaux de 2019. Sur le segment des cosmétiques, L'Oréal a enregistré une croissance de l'ordre de 15%, le double de ses concurrents selon nos estimations. Lindt a également vu sa part de marché progresser fortement.

2021 a apporté son lot de déboires et la Chine a été l'un d'entre eux. La décision du Parti communiste chinois (PCC) de procéder à un tour de vis réglementaire dans le secteur des jeux a entraîné une baisse du cours de Prosus, dans le sillage de Tencent, sa principale participation. Si nous estimons toujours que la réglementation est raisonnable et bien ciblée (sur les petits acteurs), nous devons admettre que le risque réglementaire a augmenté dans le pays. Cela nous a conduits à réduire notre notation ESG sur Prosus. Le risque a un coût et la dégradation de notre notation se traduit par un taux d'actualisation plus élevé. Adidas a également pâti des aléas associés à la Chine : la vague de nationalisme qui a suivi la saga du coton du Xinjiang a entraîné un boycott généralisé de ses produits. Ces tensions semblent s'apaiser. Sur l'année, nous avons initié quatre positions et en avons cédé trois. Nous avons acheté Kingspan, Nemetschek, Adidas et Alcon et vendu SAP, Chr. Hansen et Unilever. S'agissant des autres remaniements, la valorisation a été décisive, ce qui nous a conduits à prendre des bénéfices sur des titres tels que Lonza, Sika et Straumann. Nous avons réinvesti le produit des ventes sur des actions qui, selon nous, recélaient davantage de potentiel, comme Accenture, Experian et Linde.

Les fondamentaux des valeurs en portefeuille ne se sont jamais aussi bien portés. Nombre d'entre elles sortent renforcées de la crise, à la faveur de l'accélération des marchés finaux ou de l'amélioration de leur positionnement concurrentiel. Le marché en a toutefois pris acte et intégré dans une certaine mesure cette amélioration des fondamentaux dans les valorisations. Cela est logique et le portefeuille est donc davantage exposé au risque de de-rating, a fortiori dans un contexte d'inflation et de hausse des taux d'intérêt. Paradoxalement peut-être, le meilleur outil dont nous disposons pour faire face à ce risque de valorisation est la croissance elle-même. Face à la perspective d'un de-rating, les entreprises capables de générer une croissance conforme ou supérieure aux prévisions seront mieux armées que les autres – un concept que nous appelons « valeur de la croissance ». C'est d'ailleurs la raison pour laquelle notre approche reste résolument axée sur la qualité, synonyme de visibilité de la croissance.

Nous pensons également que la qualité protégera les valeurs en portefeuille du risque d'inflation et de hausse des taux d'intérêt. Il n'existe, à notre avis, pas de meilleur outil de lutte contre l'inflation que le pouvoir de fixation des prix, et pas de meilleure protection contre la hausse du coût de l'endettement que l'absence d'endettement.

En ce début d'année 2022, nous nous montrons prudemment optimistes. Selon nous, la conjonction d'une accélération de la croissance du marché et d'un meilleur positionnement sur ce dernier favorisera une croissance des bénéficiaires à deux chiffres du portefeuille au cours des cinq prochaines années. Nous observons déjà les premiers signes de redressement des fusions et acquisitions en 2021 (Sika, Coloplast, ICON) et attendons d'autres opérations à mesure que les entreprises renforcent leurs bilans déjà solides. Toutefois, en dehors des fondamentaux, le niveau des valorisations nous incite à la prudence et nous nous efforcerons de limiter le risque en continuant de faire preuve de discipline, en réduisant les positions affichant des valorisations excessives et en réorientant le produit de ces allègements sur les valeurs qui offrent davantage de potentiel de hausse, sans jamais faire de compromis sur la qualité.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LINDE PLC	117 105 170,26	10 180 031,99
ASML HOLDING NV	22 515 294,30	96 192 402,35
ADIDAS NOM.	112 201 195,59	742 773,40
SAP SE		88 738 839,87
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN		87 710 462,91
ALCON INC	77 486 829,84	1 255 064,94
KINGSPAN GROUP	69 203 349,82	705 050,17
UNILEVER PLC		61 085 419,21
AMUNDI SERENITE PEA PEA I-C		60 675 446,35
NOVO NORDISK AS	41 722 118,30	16 011 046,02

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – RÈGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE DU CHOIX DES INTERMÉDIAIRES

La sélection et l'évaluation des intermédiaires se font en toute indépendance par le gestionnaire financier avec pour objectif d'obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres. La liste des intermédiaires autorisés est établie périodiquement par un Comité ad-hoc après leur évaluation suivant des critères objectifs tels que le coût et la qualité d'exécution des ordres, la rapidité et la qualité des confirmations, la liquidité offerte et la qualité du service client.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation établi en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF dans le cadre de la mise en œuvre des commissions de courtage à facturation partagée à compter du 1^{er} janvier 2008, est disponible sur le site de la société de gestion.

POLITIQUE DE VOTE

Les droits de vote attachés aux titres détenus par la SICAV sont exercés par la société de gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée au siège social de la société de gestion conformément à l'article 322-75 du Règlement Général de l'AMF.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'AMF, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas d'OPC gérés par les entités du groupe Comgest SA.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

COMGEST RENAISSANCE EUROPE prend simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance. Pour plus d'informations concernant les critères ESG veuillez consulter le site www.comgest.com

INFORMATIONS SFDR* ET TAXONOMIE**

* *Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur les déclarations du secteur des services financiers liées au développement durable.*

** *Règlement (UE) 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables.*

La SICAV cherche à promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales et est classifiée fonds « Article 8 » en vertu du Règlement SFDR.

Afin de faciliter la sélection des sociétés dotées de caractéristiques ESG positives qui, selon la Société de Gestion, contribuent à l'objectif de croissance de qualité, la Société de Gestion effectue une analyse ESG du marché pour identifier les sociétés présentant les critères ESG les plus faibles, et les excluent de l'univers investissable. Cette analyse se base sur des sources d'information externes et internes et se traduit par une réduction de l'univers investissable d'au moins 20%. Aux fins de l'analyse ESG, le marché est défini comme étant les constituants de l'indice de référence utilisé à des fins de comparaison de performance. L'analyse ESG s'appliquera à au moins 90 % des sociétés émettrices de la SICAV. Tout au long de la période, la Société de Gestion a également appliqué des politiques d'exclusion spécifiques liées aux sociétés impliquées dans des activités qui présentent des risques de durabilité plus élevés, et qui peuvent donc avoir des impacts négatifs sur l'environnement, les personnes ou la société (y compris les armes controversées et conventionnelles, le tabac, le charbon, la violation des droits de l'homme et du travail). De plus amples informations sur les politiques d'exclusion et les seuils de revenus applicables sont disponibles dans la Politique d'Investissement Responsable de Comgest S.A. qui est disponible sur le site internet www.comgest.com.

Niveau de qualité ESG : afin d'affiner davantage l'évaluation de la qualité et du risque des entreprises, un niveau de qualité ESG est défini par l'analyste ESG et le gérant de portefeuille en charge du suivi de l'entreprise sur la base d'un consensus, et est attribué à chaque société du portefeuille.

NIVEAU DE QUALITÉ ESG	DESCRIPTION (UN OU PLUSIEURS DES ELEMENTS CI-DESSOUS)
1 Leader dans le domaine ESG	Développement durable/RSE complètement intégrés dans la culture de l'entreprise, stratégie visant à profiter des opportunités ESG, excellente communication, mesures efficaces pour atténuer les risques ESG existants
2 Bonne qualité	Bonne connaissance des risques ESG et mesures efficaces visant à les réduire, communication adéquate, existence de quelques controverses, capacité à profiter des opportunités ESG
3 Qualité basique	Connaissance basique des risques ESG, mesures d'atténuation existantes limitées, exposition moyenne aux risques ESG, communication limitée, controverses ESG, marge d'amélioration
4 Améliorations attendues	Exposition élevée aux risques ESG, non prise en compte des risques ESG, communication très limitée ou absente, absence de mesures d'atténuation, importantes controverses ESG, cible prioritaire pour les actions d'engagement

Le niveau de qualité ESG attribué va de 1 à 4, comme décrit dans le tableau ci-dessous.

À fin décembre 2021, la répartition du portefeuille quant à son niveau de qualité ESG est la suivante :

Niveau de qualité ESG	1	2	3	4
Comgest Renaissance Europe	30,84%	63,52%	5,64%	0%

Engagement : en 2021, 36 activités d'engagement ont été menées avec des entreprises présentes dans le portefeuille de la SICAV, afin de les aider à améliorer leurs pratiques ESG. 25,93% de l'activité d'engagement concerne des problématiques environnementales, 3,70% des problématiques sociales, 40,74% des problématiques de gouvernance et 29,63% des problématiques ESG.

Afin d'évaluer les caractéristiques ESG et les controverses liées aux critères ESG, la Société de gestion, en complément de sa recherche interne, s'appuie sur les publications fournies par les sociétés, sur les informations externes fournies par les sociétés de recherche ESG (telles que par exemple MSCI ESG Research, RepRisk, ISS et Sustainalytics), et sur ses échanges et activités d'engagement entrepris avec les sociétés. Comgest S.A. peut également s'appuyer sur d'autres sources telles que les courtiers ainsi que les médias généralistes et spécialisés.

Les prestataires externes sont sélectionnés pour la qualité de leurs informations et leur couverture géographique. L'équipe ESG rencontre régulièrement les prestataires de services utilisés par Comgest S.A. afin de leur faire part de leurs opinions et retours sur leurs services, avec des indications claires sur si ils ont répondu aux attentes de Comgest S.A. et ce qui doit être amélioré.

Au cours de la période, la SICAV n'a classé aucun investissement dans la catégorie des activités économiques durables sur le plan environnemental selon la Taxonomie de l'Union européenne.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Article 29 de la loi énergie-climat (LEC) :

Conformément à la réglementation susvisée, le « Rapport Article 29 » sera disponible et publié au plus tard six mois après la clôture de l'exercice de la SICAV, c'est-à-dire le 30 juin 2022, sur le site internet de la Société de gestion www.comgest.com.

POLITIQUE DE REMUNERATION

La Politique de rémunération de Comgest S.A. est arrêtée par le Conseil d'Administration.

Son objectif est :

- de promouvoir une gestion saine et efficace du risque et des pratiques de rémunération en ligne avec ses objectifs d'intégration des risques en matière de durabilité dans sa stratégie d'investissement ; et
- d'aligner les intérêts des collaborateurs avec ceux des clients dans le respect de la réglementation applicable.

La Politique de rémunération n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec le profil de risque, le règlement et les documents constitutifs des OPCVM gérés par Comgest S.A.

Comgest S.A. prévoit une rémunération globale des collaborateurs constituée de plusieurs composantes, et notamment :

- une part fixe, déterminée en tenant compte du poste et du périmètre de responsabilité des collaborateurs ; et
- une part variable potentielle, déterminée (i) sur la base d'une évaluation de la performance des collaborateurs à partir de critères quantitatifs et qualitatifs adaptés à la nature de leur poste, et (ii) en fonction de la situation financière du gestionnaire financier. Cette part variable peut comprendre une prime versée en numéraire et/ou une attribution d'actions gratuites (AGA).

En terme de gouvernance des rémunérations, Comgest S.A. s'appuie sur différents acteurs et instances, et notamment sur :

- le Conseil d'Administration, qui définit, adopte et réexamine annuellement la Politique de rémunération ;
- le Comité de Rémunération, organe indépendant, qui assure la revue annuelle de la Politique de rémunération et des éléments qui la compose. Il fournit au Conseil d'Administration pour revue et validation ses conclusions relatives en particulier (i) à la mise en œuvre de la Politique, qui fait l'objet d'une évaluation annuelle ; et (ii) à la liste (et ses mises à jour) des collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur le profil de risque du gestionnaire financier ou des OPCVM qu'il gère.

Pour les collaborateurs dont les activités professionnelles peuvent avoir une incidence substantielle sur le profil de risque du gestionnaire financier ou des OPCVM gérés, un dispositif spécifique de diversification et d'étalement d'une partie de leur rémunération variable peut être appliqué.

Les détails de la Politique de rémunération actuelle de Comgest S.A. sont publiés sur le site internet www.comgest.com. Un exemplaire papier est mis à disposition sur simple demande écrite auprès de la Société de gestion.

Rémunérations versées par Comgest S.A. à l'ensemble des collaborateurs au titre de l'exercice 2020/2021 (du 01/10/2020 au 30/09/2021) :

Ensemble des collaborateurs	Montant en EUR	Nombre de bénéficiaires
Rémunérations fixes	7 690 475	112
Rémunérations variables	15 850 914	112
Rémunérations globale	23 541 389	112

Rémunérations versées par Comgest S.A. au personnel dont les fonctions ont une incidence significative sur le profil de risques des FIA et/ou de Comgest S.A. au titre de l'exercice 2020/2021 :

Preneurs de risques	Montant en EUR	Nombre de bénéficiaires
Rémunérations fixes	2 964 466	31
Rémunérations variables	10 024 254	31
Rémunérations globale	12 988 720	31

Rémunérations versées par Comgest S.A. aux cadres supérieurs au titre de l'exercice 2020/2021 :

Cadres supérieurs	Montant en EUR	Nombre de bénéficiaires
Rémunérations fixes	1 853 249	20
Rémunérations variables	4 230 168	20
Rémunérations globale	6 083 417	20

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

COMGEST S.A.
17, square Edouard VII 75009 Paris
Tél. : 01 44 94 19 00
e-mail : info@comgest.com

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SICAV COMGEST RENAISSANCE EUROPE

17, square Edouard VII
75009 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la SICAV COMGEST RENAISSANCE EUROPE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif COMGEST RENAISSANCE EUROPE constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour

ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

F

E

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,

FIDORG AUDIT ILE DE FRANCE SAS

Christophe CHARETON
Commissaire aux Comptes
Associé

Signé électroniquement le 03/03/2022 par
Christophe Chareton



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la SICAV COMGEST RENAISSANCE EUROPE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer certaines informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris,

FIDORG AUDIT ILE DE FRANCE SAS

Christophe CHARETON
Commissaire aux Comptes
Associé

Signé électroniquement le 03/03/2022 par
Christophe Chareton



6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 31/12/2021 en EUR

ACTIF

	31/12/2021	31/12/2020
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	4 298 742 623,05	3 595 760 031,62
Actions et valeurs assimilées	4 298 742 623,05	3 535 020 123,27
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 298 742 623,05	3 535 020 123,27
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		60 739 908,35
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		60 739 908,35
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	3 394 252,42	8 733 214,37
Opérations de change à terme de devises		
Autres	3 394 252,42	8 733 214,37
COMPTES FINANCIERS	42 272 257,45	57 970 844,49
Liquidités	42 272 257,45	57 970 844,49
TOTAL DE L'ACTIF	4 344 409 132,92	3 662 464 090,48

PASSIF

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 948 938 757,60	3 478 009 196,24
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	405 819 801,64	187 186 921,43
Résultat de l'exercice (a,b)	-29 211 229,83	-21 056 404,17
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	4 325 547 329,41	3 644 139 713,50
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instrument financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
	18 861 803,51	18 324 376,98
DETTES		
Opérations de change à terme de devises		
Autres	18 861 803,51	18 324 376,98
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	4 344 409 132,92	3 662 464 090,48

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées	32 971 634,71	31 649 071,19
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	32 971 634,71	31 649 071,19
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	420 032,35	399 351,86
Autres charges financières		
TOTAL (2)	420 032,35	399 351,86
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	32 551 602,36	31 249 719,33
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	62 696 322,89	51 707 132,66
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-30 144 720,53	-20 457 413,33
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	933 490,70	-598 990,84
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-29 211 229,83	-21 056 404,17

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013290947 - COMGEST RENAISSANCE EUROPE Z : Taux de frais maximum de 1,30% TTC,

FR0010913624 - COMGEST RENAISSANCE EUROPE I : Taux de frais maximum de 1,25% TTC,

FR0000295230 - COMGEST RENAISSANCE EUROPE C : Taux de frais maximum de 1,75% TTC.

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, des taxes et/ou des frais de courtage. Aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires présents dans la Sicav, COMGEST S.A. se réserve le droit d'appliquer un mécanisme de *Swing Pricing*, encadré par une politique, avec seuil de déclenchement.

Ainsi, dès lors que le total des ordres de souscription/rachat nets des actionnaires sur l'ensemble des catégories d'actions de la Sicav dépasse sur un jour de valorisation un seuil prédéfini sur la base de critères objectifs par COMGEST S.A. en pourcentage de l'actif net, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse), pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription/ rachat nets.

La Sicav émettant plusieurs catégories d'actions, la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives des catégories d'actions de la Sicav.

Le niveau de seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par COMGEST S.A. et revus de façon périodique.

En cas d'application du mécanisme de « *Swing Pricing* », la valeur liquidative dite « *swinguée* » sera la valeur liquidative officielle communiquée aux actionnaires de la Sicav.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action C	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action Z	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	3 644 139 713,50	3 006 567 205,20
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	553 286 403,18	973 850 306,74
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 018 953 507,87	-715 633 150,11
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	431 432 246,20	220 045 188,06
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 581 096,46	-33 720 897,82
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-5 958 603,51	-5 602 031,78
Différences de change	30 111 517,22	-14 635 625,46
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	728 215 377,68	233 726 132,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 774 247 570,05</i>	<i>1 046 032 192,37</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-1 046 032 192,37</i>	<i>-812 306 060,37</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-30 144 720,53	-20 457 413,33
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	4 325 547 329,41	3 644 139 713,50

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							42 272 257,45	0,98
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	42 272 257,45	0,98								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 USD		Devise 3 DKK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	646 071 763,49	14,94	412 636 794,40	9,54	377 258 016,33	8,72	280 563 108,49	6,49
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances							84 535,85	
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	3 309 716,57
	Coupons et dividendes en espèces	84 535,85
TOTAL DES CRÉANCES		3 394 252,42
DETTES		
	Rachats à payer	1 912 854,10
	Frais de gestion fixe	16 948 949,41
TOTAL DES DETTES		18 861 803,51
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-15 467 551,09

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action C		
Actions souscrites durant l'exercice	1 748 797,8892	406 566 053,66
Actions rachetées durant l'exercice	-3 071 535,5092	-684 721 854,89
Solde net des souscriptions/rachats	-1 322 737,6200	-278 155 801,23
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	11 968 462,7108	
Action I		
Actions souscrites durant l'exercice	334 805,8262	81 548 368,11
Actions rachetées durant l'exercice	-950 984,5834	-228 632 727,88
Solde net des souscriptions/rachats	-616 178,7572	-147 084 359,77
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 172 203,7591	
Action Z		
Actions souscrites durant l'exercice	270 086,4499	65 171 981,41
Actions rachetées durant l'exercice	-479 635,4411	-105 598 925,10
Solde net des souscriptions/rachats	-209 548,9912	-40 426 943,69
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	695 798,4082	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action C	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action Z	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2021
Action C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	49 727 344,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,75
Rétrocessions des frais de gestion	
Action I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	10 475 639,78
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Rétrocessions des frais de gestion	
Action Z	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 092 597,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-29 211 229,83	-21 056 404,17
Total	-29 211 229,83	-21 056 404,17

	31/12/2021	31/12/2020
Action C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-25 260 953,89	-18 546 343,83
Total	-25 260 953,89	-18 546 343,83

	31/12/2021	31/12/2020
Action I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-3 194 092,16	-1 974 039,85
Total	-3 194 092,16	-1 974 039,85

	31/12/2021	31/12/2020
Action Z		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-756 183,78	-536 020,49
Total	-756 183,78	-536 020,49

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	405 819 801,64	187 186 921,43
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	405 819 801,64	187 186 921,43

	31/12/2021	31/12/2020
Action C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	303 128 931,28	136 798 619,32
Total	303 128 931,28	136 798 619,32

	31/12/2021	31/12/2020
Action I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	84 784 482,17	40 958 990,43
Total	84 784 482,17	40 958 990,43

	31/12/2021	31/12/2020
Action Z		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	17 906 388,19	9 429 311,68
Total	17 906 388,19	9 429 311,68

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Actif net Global en EUR	2 093 014 649,23	2 129 002 648,97	3 006 567 205,20	3 644 139 713,50	4 325 547 329,41
Action C en EUR					
Actif net	1 460 480 731,99	1 464 205 437,24	2 097 463 998,74	2 661 617 868,37	3 228 863 891,54
Nombre de titres	10 156 900,2714	10 761 694,2731	11 543 708,2799	13 291 200,3308	11 968 462,7108
Valeur liquidative unitaire	143,79	136,05	181,69	200,25	269,78
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	9,84	11,30	10,41	10,29	25,32
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,50	-0,39	-0,65	-1,39	-2,11
Action I en EUR					
Actif net	571 299 106,27	584 138 131,74	774 197 476,23	798 692 161,03	905 493 458,82
Nombre de titres	3 829 770,0907	4 118 307,5237	4 067 386,6850	3 788 382,5163	3 172 203,7591
Valeur liquidative unitaire	149,17	141,83	190,34	210,82	285,44
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	10,19	11,75	10,89	10,81	26,72
Capitalisation unitaire sur résultat	0,18	0,33	0,14	-0,52	-1,00
Action Z en EUR					
Actif net	61 234 810,97	80 659 079,99	134 905 730,23	183 829 684,10	191 189 979,05
Nombre de titres	425 602,2689	589 877,2506	735 539,9155	905 347,3994	695 798,4082
Valeur liquidative unitaire	143,87	136,73	183,41	203,04	274,77
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,67	11,33	10,49	10,41	25,73
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,04	0,25	0,05	-0,59	-1,08

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	369 130	93 463 716,00	2,16
MTU AERO ENGINES HOLDINGS AG	EUR	352 905	63 311 157,00	1,46
NEMETSCHEK	EUR	426 745	48 136 836,00	1,11
TOTAL ALLEMAGNE			204 911 709,00	4,73
DANEMARK				
AMBU B	DKK	1 098 390	25 548 761,70	0,59
COLOPLAST B	DKK	206 604	31 972 841,24	0,74
NOVO NORDISK AS	DKK	2 989 343	295 413 453,94	6,84
SIMCORP A/S	DKK	253 084	24 322 959,45	0,56
TOTAL DANEMARK			377 258 016,33	8,73
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	1 349 506	80 484 537,84	1,86
INDITEX	EUR	3 938 026	112 351 881,78	2,59
TOTAL ESPAGNE			192 836 419,62	4,45
FRANCE				
DASSAULT SYST.	EUR	2 737 150	143 180 316,50	3,31
ESSILORLUXOTTICA	EUR	1 081 389	202 479 276,36	4,68
HERMES INTERNATIONAL	EUR	34 503	52 996 608,00	1,23
L'OREAL	EUR	46 149	19 241 825,55	0,44
L'OREAL PRIME DE FIDELITE	EUR	200 000	83 390 000,00	1,93
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	252 764	183 759 428,00	4,25
ORPEA	EUR	805 567	70 970 452,70	1,64
SR TELEPERFORMANCE	EUR	349 728	137 093 376,00	3,17
TOTAL FRANCE			893 111 283,11	20,65
IRLANDE				
ACCENTURE PLC - CL A	USD	643 434	234 554 664,70	5,42
EXPERIAN PLC	GBP	3 302 538	142 863 482,80	3,31
ICON PLC	USD	653 907	178 082 129,70	4,11
KINGSPAN GROUP	EUR	880 215	92 422 575,00	2,14
RYANAIR HOLDINGS PLC	EUR	3 649 031	55 647 722,75	1,29
TOTAL IRLANDE			703 570 574,95	16,27
ITALIE				
AMPLIFON	EUR	1 113 048	52 814 127,60	1,22
DAV CAM MIL - REGHS NPV	EUR	3 094 764	39 783 191,22	0,92
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	EUR	2 293 607	29 484 317,99	0,68
FERRARI NV	EUR	341 224	77 628 460,00	1,80
TOTAL ITALIE			199 710 096,81	4,62
PAYS-BAS				
ADYEN NV	EUR	19 377	44 789 935,50	1,04
ASML HOLDING NV	EUR	480 987	339 913 512,90	7,86
HEINEKEN	EUR	1 360 718	134 520 581,48	3,11
PROSUS NV	EUR	1 484 339	109 143 446,67	2,52
TOTAL PAYS-BAS			628 367 476,55	14,53
PORTUGAL				
JERONIMO MARTINS	EUR	5 801 575	116 611 657,50	2,69
TOTAL PORTUGAL			116 611 657,50	2,69

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ROYAUME-UNI				
HALMA PLC	GBP	965 664	36 804 726,06	0,85
LINDE PLC	EUR	649 000	198 594 000,00	4,59
TOTAL ROYAUME-UNI			235 398 726,06	5,44
SUEDE				
ASSA ABLOY AB	SEK	3 761 093	100 894 899,63	2,33
TOTAL SUEDE			100 894 899,63	2,33
SUISSE				
ALCON INC	CHF	1 188 606	92 619 841,18	2,15
CHOCOLADEFABRIKEN LINDT UND SPRUNGLI AG	CHF	9 931	121 052 482,75	2,80
LONZA GROUP NOM.	CHF	96 533	70 954 526,66	1,64
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	355 227	129 968 205,09	3,00
SIKA AG-REG	CHF	238 191	87 400 683,49	2,02
STRAUMANN HOLDING AG-REG	CHF	41 943	78 409 101,96	1,82
TEMENOS AG - REG	CHF	539 792	65 666 922,36	1,51
TOTAL SUISSE			646 071 763,49	14,94
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			4 298 742 623,05	99,38
TOTAL Actions et valeurs assimilées			4 298 742 623,05	99,38
Créances			3 394 252,42	0,08
Dettes			-18 861 803,51	-0,44
Comptes financiers			42 272 257,45	0,98
Actif net			4 325 547 329,41	100,00

Action Z	EUR	695 798,4082	274,77
Action C	EUR	11 968 462,7108	269,78
Action I	EUR	3 172 203,7591	285,44

7. ANNEXE(S)

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

COMGEST RENAISSANCE EUROPE

Action I (FR0010913624)

Cette SICAV est gérée par COMGEST S.A.

Objectifs et politique d'investissement

La classification AMF cette SICAV est : Actions internationales

L'objectif de gestion de la SICAV est de rechercher une performance sans référence à un indice, dans une optique moyen/long terme au travers d'une sélection de titres basée sur des critères liés à l'entreprise et non aux marchés boursiers européens. Elle est investie à hauteur de 75% en titres éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA). La SICAV pourra être exposée à hauteur de 20% en titres de créance négociables, instruments monétaires, obligations et titres d'Etat orientés sur les marchés boursiers des pays de la Communauté Européenne.

La SICAV est gérée de façon active. Le gérant sélectionne les valeurs de façon discrétionnaire sans contrainte de répartition géographique, sectorielle, de capitalisation boursière (grandes, moyennes, petites) ni contrainte relative à un indice. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. Dans le but d'atteindre l'objectif ci-dessus la SICAV pourra également investir dans des instruments dérivés afin de couvrir son exposition aux risques actions et de change. Un mécanisme de plafonnement des rachats "Gates" peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'informations sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique "Mécanisme de plafonnement des rachats Gates" du Prospectus et l'article 8 des statuts, disponible sur le site Internet: www.comgest.com.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

L'investisseur peut demander le rachat de ses actions tous les jours selon les modalités décrites dans le prospectus.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé,
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de la SICAV sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de niveau 6 de la SICAV reflète l'exposition de son actif en actions. Il prend également en compte un risque de change pouvant être compris entre 0 et 50 % de l'actif.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour la SICAV non pris en compte dans cet indicateur :

Néant.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

COMGEST RENAISSANCE EUROPE

Action Z (FR0013290947)

Cette SICAV est gérée par COMGEST S.A.

Objectifs et politique d'investissement

La classification AMF cette SICAV est : Actions internationales

L'objectif de gestion de la SICAV est de rechercher une performance sans référence à un indice, dans une optique moyen/long terme au travers d'une sélection de titres basée sur des critères liés à l'entreprise et non aux marchés boursiers européens. Elle est investie à hauteur de 75% en titres éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA). La SICAV pourra être exposée à hauteur de 20% en titres de créance négociables, instruments monétaires, obligations et titres d'Etat orientés sur les marchés boursiers des pays de la Communauté Européenne.

La SICAV est gérée de façon active. Le gérant sélectionne les valeurs de façon discrétionnaire sans contrainte de répartition géographique, sectorielle, de capitalisation boursière (grandes, moyennes, petites) ni contrainte relative à un indice. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. Dans le but d'atteindre l'objectif ci-dessus la SICAV pourra également investir dans des instruments dérivés afin de couvrir son exposition aux risques actions et de change. Un mécanisme de plafonnement des rachats "Gates" peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'informations sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique "Mécanisme de plafonnement des rachats Gates" du Prospectus et l'article 8 des statuts, disponible sur le site Internet: www.comgest.com.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

L'investisseur peut demander le rachat de ses actions tous les jours selon les modalités décrites dans le prospectus.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé,
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de la SICAV sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de niveau 6 de la SICAV reflète l'exposition de son actif en actions. Il prend également en compte un risque de change pouvant être compris entre 0 et 50 % de l'actif.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour la SICAV non pris en compte dans cet indicateur :

Néant.